

Communiqué de presse
de la ministre de l'Emploi, **Freya Van den Bossche**
Evaluation sur le suivi des chômeurs
19 janvier 2005

Le suivi des chômeurs a provoqué beaucoup de réactions. La nouvelle procédure a suscité beaucoup de remous.

La réaction des gens est émotionnelle. On peut comprendre cette réaction mais on a également entendu des histoires absurdes : « On traque les chômeurs, on fait la chasse aux chômeurs, la nouvelle procédure a pour seul but de retirer des allocations (ou d'alimenter le trésor public) ». Bien d'autres fantasmes ont aussi été relayés. Je dois cependant décevoir tous ceux qui répandent ces histoires:

CE N'EST PAS LE BUT DE LA NOUVELLE PROCÉDURE

Le seul but est d'apporter une aide aux chômeurs dans leur recherche d'un emploi. Puisque le droit à une allocation n'est pas limité dans le temps, il est tout à fait logique que l'ONEm procède régulièrement à un contrôle afin de s'assurer que le chômeur cherche bien du travail et qu'il remplit donc les conditions pour bénéficier d'une allocation.

Il s'agit avant tout d'assurer un suivi et un soutien actifs des chômeurs. Il ne s'agit pas du tout d'exécuter des tas de suspensions. Les chômeurs qui cherchent du travail mais n'en trouvent pas et qui peuvent en apporter la preuve ne seront pas suspendus. En outre, il est faut de dire qu'il n'y avait aucun suivi auparavant et que c'est seulement maintenant qu'un suivi a été introduit. Cette procédure doit permettre d'atteindre tous les chômeurs, y compris ceux pour qui cela s'avérait impossible auparavant. En effet, tout le monde a droit au travail. Y compris ceux pour qui la situation paraissait désespérée.

L'emploi doit être une priorité absolue. La Belgique a un retard considérable en matière d'emploi : sur 100 personnes en âge de travailler, il y en a 60 au travail. C'est 4 de moins que dans les pays scandinaves. Ce retard est surtout important chez les jeunes (allochtones), les personnes à qualifications réduites et les personnes âgées. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour ces groupes cibles, ils ont besoin d'une attention et d'un soutien supplémentaires dans leur recherche d'un emploi: il faut leur offrir un trajet vers une formation ou un emploi.

Il est important de souligner que cette procédure revêt avant tout une approche à caractère humain. Tel est et demeure l'enjeu. Dans les entretiens individuels, on essaie de cerner la manière dont les chômeurs cherchent un emploi. Certains chômeurs ne s'y prennent pas de la façon la plus efficace. D'autres baissent les bras après l'énième réponse négative. Ils se sentent inutiles. À force d'écrire des dizaines de lettres qui restent sans réponse, on perd la confiance en soi.

La procédure comprend donc trois axes principaux :

- Des entretiens individuels: avec un agent de l'ONEm, un facilitateur, qui a été recruté et formé à cet effet (il possède un diplôme de sciences humaines et il a reçu des formations de contact social. Il tient par exemple compte de tous les problèmes cités par les chômeurs pour trouver un emploi; il a reçu une formation approfondie notamment sur la réglementation relative au chômage, les mesures d'emploi, la connaissance du marché du travail local et régional, la déontologie et l'utilisation de l'informatique et des techniques de communication).
- Les lettres : tant la lettre d'avertissement que la lettre recommandée sont rédigées dans un langage simple.
- La suspension est envisagée après deux absences aux entretiens d'évaluation. L'objectif n'est pas d'aggraver la situation de ceux qui ont déjà des problèmes. Ni de les mettre dans une situation désespérée. Ni de les obliger à remplir une nouvelle série de formalités administratives – ce qu'ils craignent le plus. L'arrivée d'une lettre recommandée est un signe de mauvais augure et ils n'osent pas l'ouvrir.

Notre objectif est de les atteindre et de les aider. Pas de leur faire peur et de leur retirer les allocations.

Voilà pourquoi la suspension doit être réversible. S'ils se présentent dans le mois, la suspension doit pouvoir être annulée. Au lieu de *4 semaines au moins* le compteur doit être remis à zéro.

Afin de mettre fin aux spéculations et à la nervosité, j'organiserai régulièrement – conjointement avec l'ONEm – une conférence de presse afin de détailler la procédure, les statistiques relatives aux chômeurs suivis. C'est-à-dire le nombre de gens qui se présentent ou pas, le nombre de ceux qui ont fourni suffisamment d'efforts pour trouver un emploi et le nombre de gens qui signent un contrat.

Les chômeurs ne peuvent en aucun cas être réduits à des chiffres abstraits. Ce sont des gens en chair et os et il faut les traiter avec respect.